

Webdo Info

18 septembre 2003



Pour plus de détails : www.csn.qc.ca

La solidarité sociale : priorité n° 1 De grands défis en vue

La prochaine année en sera une de grands défis pour la CSN. Inquiète des changements annoncés par le gouvernement Charest, la centrale est particulièrement préoccupée par la réingénierie de l'État envisagée par le Parti libéral, que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qualifie de « vision très réductrice du rôle de l'État ».

« Le recentrage autour de quatre missions : la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité exclue le thème de la solidarité sociale, déplore-t-elle, préoccupation qui figure en tête des priorités de la CSN. L'extrême précipitation avec laquelle le gouvernement compte agir ne laisse présager rien de bon et place le débat en dehors de toute consultation publique [...] » À cet égard, elle rappelle les volte-face survenues en éducation et dans les services de garde.

Au nombre des autres priorités pour 2003-2004, le comité exécutif de la CSN recommandera la poursuite du travail amorcé devant la montée de phénomènes nouveaux comme les problèmes de santé mentale au travail.

Confrontée à des problèmes de relève, la centrale consacrera aussi beaucoup d'énergie à consolider et stimuler la vie syndicale dans ses rangs. Évidemment, le tout se fera avec, en toile de fond, les grandes négociations dans le secteur public et dans le secteur privé. Bien sûr, la CSN continuera d'appuyer ses syndicats de façon à favoriser la conclusion de véritables ententes négociées.



Les syndiqué-es de Labatt satisfaits de l'entente « Nous rentrons très forts »

« Le 16 juin dernier, nous sommes sortis en grève très forts et aujourd'hui, le 17 septembre, nous rentrons au travail également très forts. Notre première convention collective avec la CSN est à la hauteur de nos attentes », a déclaré Robert Daneau, président du syndicat. L'assemblée générale a voté en faveur de la recommandation des conciliateurs dans une proportion de 72 %.

La convention collective prévoit entre autres des balises pour encadrer le recours à la sous-traitance, en évitant les mises à pied et en favorisant le rappel au travail ; la bonification du régime de retraite qui permettra à 380 des 950 travailleurs d'accéder à une retraite intéressante d'ici quatre ans ; la transformation de plus d'une centaine de postes temporaires en postes réguliers ; des augmentations salariales totalisant 12 % pour les sept prochaines années.

« Pour la CSN, c'est une percée majeure dans le secteur brassicole. Au niveau de la protection contre la sous-traitance, du régime de retraite et du statut des salarié-es temporaires, la nouvelle convention collective est meilleure que celles des autres syndiqué-es de la brasserie Labatt au Québec et meilleure aussi que celles qui existent à la brasserie Molson », a affirmé Jean Lortie, président de la Fédération du commerce-CSN.



Révision de l'article 45 et projets de loi 7 et 8 Gare à la boîte de Pandore !

« Le discours, ces jours-ci, est inacceptable à l'égard des travailleuses et des travailleurs avec la révision de l'article 45 favorisant la sous-traitance et les projets de loi 7 et 8 qui empêchent les gens de se syndiquer. La révision de l'article 45 qui touchera autant les secteurs public que privé constitue une attaque frontale aux droits des travailleuses et des travailleurs. Et le gouvernement s'apprête à faire une déréglementation sauvage qui risque de les appauvrir. » C'est en ces termes que la présidente de la CSN a commenté les dernières prises de position du Parti libéral.

« Le gouvernement ouvrira une boîte de Pandore en s'attaquant à l'article 45 du Code du travail », a-t-elle prévenu. Inquiète de la « déclaration de guerre » du gouvernement Charest aux employé-es du secteur public, Claudette Carbonneau le soupçonne d'autre part de vouloir favoriser « ses petits amis » en ouvrant plus grande la porte à la sous-traitance dans le secteur privé. Aussi craint-elle qu'il glisse vers le modèle Harris et effectue un « retour au capitalisme sauvage ».

Appui aux grévistes de Villa Val des Arbres 600 militants FSSS manifestent

Plus de 600 militantes et militants de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) de la CSN ont appuyé les 80 grévistes de la Villa Val des Arbres, à Laval, mercredi.

Les manifestants ont passé un message sans équivoque aux propriétaires de cet établissement privé : l'exploitation des employé-es doit cesser ! Les employés de la villa, qui donnent des soins à des personnes âgées en perte d'autonomie, ont en grande majorité une rémunération inférieure à 9 \$ l'heure.

Présent à la manifestation, le président de la FSSS, Pierre Lamy, appuie



sans réserve la lutte que mènent les travailleurs en grève depuis le 4 juillet. Il estime que cette lutte reflète l'orientation du gouvernement Charest, qui souhaite se désengager du domaine des soins aux personnes âgées.

Conciliation pour les syndiqué-es d'Archivex en grève



Le syndicat en lutte a 15 ans.

Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des employé-es de la compagnie Archivex, à Montréal, se sont poursuivies en présence d'un conciliateur du ministère du Travail du Québec, le 18 septembre. Les 36 syndiqué-es de l'entreprise spécialisée dans la gestion d'entreposage de documents ont déclenché la grève géné-

rale le 10 septembre. Les pourparlers achoppent sur le travail du personnel cadre, les cas de remplacement d'urgence et le mouvement de personnel. À ce jour, il n'y a pas eu de discussions sur les clauses à incidence pécuniaire.

« Depuis quelques années, l'employeur confie de plus en plus nos tâches à son personnel-cadre. Cela

a entre autres eu pour effet de diminuer le nombre d'emplois syndiqués. Nous voulons limiter cette pratique patronale dans le but de protéger nos emplois », a déclaré le président du syndicat, Jean-Pierre Groulx. Propriété américaine, Archivex exploite quatre établissements sur l'île de Montréal.